

REUNION PUBLIQUE DU 9 OCTOBRE 2007

SEANCE THEMATIQUE SUR

« LE DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE ET SANTE »

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 h 20.

Comme introduction à la séance thématique, petit reportage avec interview du député provincial André GILLES.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nous voici réunis pour une troisième séance thématique de notre Conseil provincial. Celle-ci a pour thème « Le développement durable – Energie et Santé ».

- Quel rôle la Province peut-elle jouer dans le développement durable ?
- Quels sont les incitants financiers mis à la disposition des citoyens pour les aider à utiliser intelligemment l'énergie ?
- Quels sont les gestes quotidiens que l'on peut effectuer pour protéger notre planète ?
- Quels sont les dangers d'une mauvaise isolation pour la santé et comment y remédier ?
- Et bien d'autres choses encore.

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre durant l'heure et demi qui va suivre.

M. le Député provincial Georges PIRE introduira la thématique.

S'exprimeront ensuite à la tribune : Monsieur Bernard CARTON, responsable de la Fondation Nicolas Hulot-Belgique, Monsieur Pierre BARTSCH et Madame Corinne CHARLIER, tous deux professeurs à l'Université de Liège, ainsi qu'un représentant de chaque groupe politique.

Ces interventions seront entrecoupées par quelques reportages ou interviews illustrant l'importance d'utiliser l'énergie de la manière la plus rationnelle possible, tout en préservant le bien-être et la santé des citoyens. Ces reportages et interviews ont été réalisés par M. Johann BOLLINGER, journaliste à RTC-TéléLiège.

La séance devrait se terminer peu avant 18h. Je demanderai donc à chaque intervenant de respecter le temps de parole qui lui est imparti.

Sans plus attendre, je cède la parole à M. le Député provincial Georges PIRE.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, pour sa troisième séance thématique, le Conseil provincial de Liège se penche sur un enjeu majeur de société : le développement durable.

Des mots qui, à force d'être sur toutes les lèvres, peuvent sembler parfois bien abstraits.

Aujourd'hui, la question est : que doit faire la Province pour sa population en matière de développement durable ?

Dans le courant des années 90, la Communauté Scientifique a considéré comme avéré l'impact des activités humaines contemporaines sur le réchauffement climatique.

Après la Communauté Scientifique, les pouvoirs politiques ont pris conscience de la nécessité de préserver les ressources naturelles et de lutter contre le changement climatique de la planète.

En 1997, il y a eu le protocole de Kyoto.

Sans entrer dans une démonstration scientifique, il est important de préciser que, l'effet de serre étant un phénomène indispensable à notre survie (en effet, sans lui la Terre aurait une température moyenne de -18°C), il est primordial de ne pas augmenter les rejets dans l'atmosphère de substances chimiques responsables du phénomène.

Les conséquences de ce dernier comme la désertification de certaines régions, l'élévation du niveau des océans, etc... seront amplement développées par Monsieur Bernard Carton, responsable de la Fondation Nicolas Hulot Belgique. Pour illustrer mes propos, je vous invite à découvrir 2 cartes de l'Union Européenne : l'une montrant l'impact de l'activité humaine sur l'Europe et plus particulièrement, sur la Belgique et l'autre concernant ses conséquences sur la diminution de l'espérance de vie, elles sont éminemment parlantes.

Pour lutter contre ces perspectives négatives, l'Union européenne a initié la réaction par des directives que les Etats membres s'engagent à intégrer dans leur législation afin de parvenir aux objectifs fixés, à savoir :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments : ce sera l'objet de l'intervention de Monsieur Hauglustaine, Chef de travaux à l'Université de Liège ;
- la diminution globale des rejets de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à ceux de 1990 à l'horizon 2020 ;
- l'introduction de 10 % de biocarburant dans les carburants automobiles ;
- l'augmentation de la production d'énergies renouvelables afin de diminuer notamment la dépendance énergétique.

En Belgique, pour combler les retards dans les secteurs « résidentiel », « transport » et « tertiaire » et pour augmenter notre taux de consommation d'énergies renouvelables, des mesures doivent être prises.

L'avenir est donc aux mains des citoyens et des différents niveaux de pouvoirs politiques.

La vraie question : qui fait quoi, et comment et que fait la Province ?

La Province a évidemment un rôle important à jouer :

- pour son propre patrimoine, tout d'abord ;
- en sensibilisant son personnel, 6000 agents, 6000 familles ;
- ensuite, comme partenaire des pouvoirs locaux, en mettant à leur disposition, l'expertise acquise sur le patrimoine provincial ;
- par l'information, en mettant également son expérience en la matière à disposition des citoyens et des auteurs de projet ;
- enfin, en encourageant le passage à l'acte de la population par des primes pour le placement de panneaux solaires thermiques.

Pour le patrimoine provincial :

En matière de travaux, ce sont des montants considérables que la Province de Liège investit annuellement dans son patrimoine, qui se compose de plus de quatre cents bâtiments (écoles, bâtiments administratifs, ...) répartis sur une centaine de sites.

Le Collège provincial entend améliorer les performances énergétiques de ses infrastructures et réaliser les adaptations nécessaires grâce au cadastre énergétique des bâtiments provinciaux (remplacement de châssis de fenêtres, isolation de toitures et de façades,)

Quant à la gestion de l'énergie proprement dite, le Collège provincial a décidé, depuis pas mal d'années déjà, d'investir dans une gestion rationnelle de l'éclairage et du chauffage, notamment en favorisant la conversion au gaz naturel d'installations de chauffage et en poursuivant le remplacement d'anciennes chaudières par des modèles performants.

Par ailleurs, le Collège lance de nouveaux projets utilisant l'énergie solaire tant par le placement de panneaux solaires thermiques que photovoltaïques et notamment en milieu urbain et ce sera le cas sur le bâtiment de l'Administration Centrale Provinciale, Place de la République Française à Liège. C'est un montant global de pratiquement 600.000 € qui sera consacré à ces différents projets solaires.

Le photovoltaïque en milieu urbain, c'est nouveau !

J'insiste donc sur le fait que, partir des cadastres énergétiques, commenter l'évolution annuelle des dépenses énergétiques de chaque bâtiment, proposer les décisions adéquates qui permettent à la Province d'investir dans des travaux bien ciblés, palliant les carences décelées, c'est cela la gestion dynamique de l'énergie. C'est essentiel !

Là ne s'arrête pas l'enjeu environnemental poursuivi par la Province car la gestion de l'eau est également une priorité dans cette réflexion globale.

Enfin, pour clôturer l'aspect construction durable, le Service provincial des Bâtiments introduit systématiquement des clauses environnementales dans ses cahiers des charges, privilégiant des produits recyclables, voire recyclés, dans le cadre d'un choix raisonné de matériaux.

Les 3 axes de réflexion provinciale suivants portent quant à eux sur la sensibilisation de tous à cette problématique.

C'est pourquoi, le Collège provincial a décidé de créer le nouveau SPIE, «I» pour Information et «E» pour environnement et énergie.

Celui-ci a pour but principal d'être un service d'information/relais à l'intention des agents provinciaux, des pouvoirs locaux, des écoles et du monde associatif et en fait, des citoyens. Ce service agira en parfaite

transversalité avec les autres secteurs provinciaux, santé, enseignement, bâtiments.... mais également avec la SPI+.

Dans un premier temps, une action forte est mise sur pied.

En effet, poursuivant sa démarche volontariste, la Province se met au diapason de l'Europe et lance son PLAN PROVINCIAL DE L'ENERGIE.

Ce Plan comporte 3 volets.

Le volet humain a pour objectif de diminuer rapidement la consommation globale d'énergie tout en gardant un confort de travail optimal. Cette économie devrait se chiffrer, à très court terme (2008/2009) à plus de 5%, pour ensuite passer à plus de 10%, à l'horizon 2012.

Cela est possible mais est basé sur le comportement individuel de chacun :

- une campagne axée sur l'éclairage des locaux, intitulée "Je quitte – J'éteins" ;
- l'utilisation rationnelle des appareils électriques tels que ordinateurs, photocopieurs, cafetière, ... ;
- mais également, le comportement citoyen au volant des véhicules par la pratique de l'éco-conduite ;
- et enfin, une campagne importante sur le covoiturage.

La campagne "Je quitte – J'éteins" aura pour but de sensibiliser les agents provinciaux, qui ne le seraient pas encore, à l'obligation morale que nous avons, vis-à-vis des générations futures, d'évoluer dans les modes de consommation afin d'économiser les ressources naturelles non renouvelables.

Ce volet prévoit également la rédaction d'une "Charte provinciale d'économie d'énergie" ;

La Province proposera à son personnel d'adhérer à cette charte.

De plus, un fascicule sur les gestes faciles de la vie quotidienne à acquérir tant au bureau qu'à la maison sera édité.

Toujours dans ce cadre, des "Relais E2" seront formés pour être des personnes ressources chargées de veiller à la bonne application du plan énergie dans les établissements provinciaux.

Le deuxième volet du plan énergie porte sur les différentes techniques de construction durable.

Rappelons que l'objectif de la construction durable est de diminuer les impacts des bâtiments sur l'environnement et sur l'homme, en conciliant la notion d'habitat sain et confortable avec les nécessaires économies d'énergie et de ressources naturelles.

Le sujet est complexe et doit être appréhendé de façon globale, car par exemple, la maison en bois dont tout le monde parle si elle fait figure de référence en la matière, peut être tout à fait non durable si les bois utilisés proviennent de contrées lointaines où sont issus de forêts non gérées de façon responsable.

Si bien qu'est apparue la nécessité d'un référentiel belge. C'est pourquoi le Centre Scientifique et Technique de la Construction a élaboré un projet en ce sens.

Ce référentiel en construction durable a pour ambition d'être un guide qui précise et éclaire les grands principes nécessaires pour une démarche en construction durable et il s'adresse à tous les acteurs : architectes, bureaux d'études, entreprises, ...

J'insiste sur le fait que la construction durable doit intégrer 4 éléments de base : la gestion de l'énergie, l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, la gestion de l'eau et le choix raisonné de matériaux.

Dans cette optique, le SPIE_ prépare des fiches techniques pour permettre la diffusion de cette information vers les auteurs de projet et les candidats bâtisseurs.

Le dernier volet du plan énergie consiste en l'application en vraie grandeur d'un maximum des techniques inventoriées. Elles seront réalisées de manière à être une vitrine technologique permettant de développer les aspects pédagogiques, tant au niveau scolaire que vis-à-vis d'un public plus large, par l'organisation de journées portes ouvertes didactiques.

Ces projets seront développés principalement sur le site de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et en site urbain, à Liège, sur le bâtiment de l'Administration Centrale Provinciale. En résumé, quels sont les projets que la Province entend encourager ?

Il s'agit :

- du placement de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire et la production de courant ;
- de la récupération et de la valorisation des eaux de pluie et des eaux grises (eaux provenant des douches etc..) ;
- de la récupération des calories des moteurs de refroidissement de frigos professionnels ;
- de la réalisation de toitures végétales ;
- du placement d'appareils économes tant pour l'éclairage que pour l'eau, disponibles sur le marché ;
- de la construction d'une serre «zéro énergie».

A travers ces réalisations, la Province s'attellera avec son enseignement au développement de produits pédagogiques.

Voilà les missions à court terme du SPIE qui travaillera également dans d'autres domaines ne relevant pas du sujet de ce jour.

J'en viens donc au dernier axe provincial soit les primes au placement de chauffe-eau solaires.

Cette action, initiée en 2002, connaît un franc succès et témoigne du dynamisme des citoyens de la Province de Liège en matière d'environnement.

A titre indicatif, au 1^{er} octobre 2007, ce sont 3189 installations qui ont été subsidiées par la Province de Liège à hauteur de 650 € par installation, soit, environ, 2 millions d'euros de primes.

La Province entend bien poursuivre cette action vu la demande croissante.

Le budget inscrit pour 2008 est de 600.000 €.

Nous avons beaucoup parlé d'économie d'énergie et d'isolation thermique de nos bâtiments mais le trop nuit en tout.

C'est ce que vous démontrera le Centre Scientifique et Technique de la Construction dans son propos sur la qualité de l'air.

Toutes les pollutions peuvent aussi peser sur la santé de l'homme.

La Province de Liège a été la première à lancer la SANTE de LA MAISON avec son Service d'Analyses des Milieux Intérieurs, le SAMI, qui fera l'objet d'un reportage spécifique. C'est, à l'origine, le projet Sandrine élaboré par l'Europe.

Le SAMI analyse la qualité de l'air des habitations privées sur simple demande du médecin traitant, afin de déterminer si la pathologie d'un patient ne trouve pas son origine dans sa propre habitation, par une mauvaise qualité de l'air ou suite à une hypersensibilité à des substances contenues dans les matériaux de construction.

Nos laboratoires provinciaux viennent en soutien du SAMI par des analyses spécifiques.

La mission fondamentale de la Province de Liège est avant tout une mission d'information vers les citoyens en collaboration avec l'échelon communal.

Nous devons nous adresser aux auteurs de projet et aux professionnels de la construction pour qu'ils conçoivent « passifs ».

Mais nous devons également développer une véritable éducation à la Population quant à nos espaces de vie que ce soit le bureau ou la maison.

A ce sujet, le Professeur Pierre BARTSCH dressera à la fois, un inventaire des différents polluants qui menacent l'homme dans ses espaces de vie mais aussi et surtout, des recommandations pour les comportements de chacun au quotidien.

Quant au Professeur Corinne CHARLIER elle soulignera les relations qui existent entre l'utilisation de certains produits (pesticides et autres) et l'émergence de certaines maladies.

Je terminerai en rappelant que la Province de Liège est un pouvoir politique qui se veut proche de sa population.

Pour cela, elle doit être DYNAMIQUE, SOUPLE et capable de s'adapter aux nécessités d'aujourd'hui.

Cela est vrai, non seulement, en matière de développement durable mais aussi dans tous les autres secteurs gérés par l'ensemble du Collège provincial. J'ai dit, je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. La Province de Liège, s'inscrit bel et bien dans l'objectif du protocole de Kyoto de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'action provinciale se fait bien entendu de façon intégrée. Voyons donc ce qui est mis en place aux autres niveaux de pouvoir, le Fédéral et la Région wallonne. Je vous invite, à présent, à visionner un premier reportage.

(Reportage 1).

M^{me} LA PRESIDENTE.- A côté des incitants financiers permettant aux citoyens d'économiser l'énergie, il y a aussi une foule de gestes à effectuer au quotidien pour protéger notre planète. C'est ce dont va nous entretenir, entre autres, M. Bernard CARTON, responsable de la Fondation Nicolas Hulot-Belgique, à qui je demande de bien vouloir rejoindre la tribune.

M. Bernard CARTON (à la tribune).- Bonjour à toutes et à tous. Je suis bien content de parler ici un petit peu de ce qui nous préoccupe aujourd'hui et j'aimerais d'abord commencer par citer la personne qui avait été invitée Nicolas HULOT. Qui a eu la gentillesse de nous écrire un petit mot.

« Notre Terre prodigue est aujourd'hui menacée par les activités humaines. Nous bouleversons autant la Terre que l'édification des montagnes, les vents, les glaciers, les volcans, les fleuves et les océans réunis, au point d'atteindre un état de non-retour. Le taux de régénération de nos ressources naturelles – eau, matière minérale, matière organique – et le taux d'extraction sont aujourd'hui en totale disproportion. Devant l'ampleur des risques naturels majeurs, cessons de renchérir et apprenons dès lors à maîtriser ce qui est maîtrisable. Arrêtons de gaspiller les matières premières et les ressources non renouvelables. Jugulons les pollutions qui dégradent les conditions de vie sur notre planète. Renonçons à ajouter aux catastrophes naturelles les déséquilibres produits par notre inconscience et nos dérisoires appétits de confort. Comment traduire cette connivence et cette filiation avec la nature en termes de comportements ? En produisant mieux et non pas plus, en consommant mieux et non pas toujours plus. En relevant le défi pour la Terre. »

La Fondation Nicolas Hulot a été créée en France en 1990 et en Belgique à Verviers le 31 mai 1996 avec le soutien de la Fondation française. Un accord de partenariat a été signé le 26 mai 1996 entre Nicolas Hulot et moi-même.

La mission d'intérêt général de la Fondation en France et en Belgique est de sensibiliser le public aux richesses et à la fragilité de notre patrimoine naturel. Son objectif est de modifier les comportements de chacun pour préserver notre planète. S'appuyant sur sa mission d'éducation à l'environnement, la Fondation a toujours misé sur une politique résolument constructive. La dégradation de notre environnement n'est pas une fatalité ; chacun à son échelle a un rôle à jouer.

La Fondation a pour but de réaliser ou soutenir des actions de proximité en faveur de la protection et de la connaissance de l'environnement en se faisant l'écho des actions diffusées en France. Elle adapte ces campagnes aux particularités de la Belgique

En 2006 et 2007, la Fondation a accéléré le réveil des consciences...

- Sur le constat et l'urgence des enjeux environnementaux ...
- Sur le rôle constructif et incontournable des ONG et de la société civile
- On peut se rassembler pour agir et pas seulement pour dénoncer
- Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu environnemental mais aussi humain.

Cette prise de conscience bien que nécessaire n'est pas suffisante. Il nous faut transformer l'essai : Est venu le temps de l'action constructive. Les uns "avec" et pas "contre" les autres.

Il s'agit pour la Fondation de contribuer aux changements des comportements afin d'aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable :

- Prendre conscience et faire prendre conscience que les engagements écologiques, sociaux et économiques doivent être conjoints. Qu'ils représentent un investissement positif sur le long terme.
- Prendre conscience et faire prendre conscience que les actes ont des conséquences qu'il faut évaluer avant leur mise en œuvre, qu'il faut penser ses actes.
- Prendre conscience et faire prendre conscience « qu'il faut donner du sens au progrès », que le progrès est synonyme de générosité et de solidarité.
- Prendre conscience et faire prendre conscience que chacun a un rôle majeur dans la construction de cette société, que chacun est acteur, que chacun est responsable.
- Prendre conscience et faire prendre conscience de l'importance d'unir les actions afin de valoriser les efforts de chacun et de communiquer sur ses propres actions afin de diffuser l'information qui sera utile à tous.

Les pistes ne manquent pas pour agir positivement sur notre environnement. Alors mêlons-nous de ce qui nous regarde !

Un changement climatique correspond à une modification durable (de la décennie au million d'années) des paramètres statistiques du climat global de la Terre ou des ses divers climats régionaux. Ces

changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des forces extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines.

Dans le contexte récent de la politique écologique, le terme "changement climatique" ne correspond qu'aux changements du climat actuel, apparus au long du XX^e siècle et attendus pour le XXI^e siècle. Pour illustrer ce point, je vous propose simplement de regarder ces images de lieux ayant subi le réchauffement. Images Kilimandjaro, lac Tchad et glaciers.

La Belgique est un des pays européens où la consommation totale d'énergie par habitant pour des besoins privés est la plus élevée. En matière de chauffage, elle est très élevée par rapport aux pays voisins tandis que l'isolation des logements est une des plus mauvaises d'Europe. Cette consommation résidentielle représente actuellement un quart de la consommation totale en Belgique mais l'efficacité énergétique dans ce secteur n'a progressé que de 5%, soit moins que dans les autres secteurs et moins que chez nos voisins européens.

Avec un parc immobilier très âgé et généralement mal isolé, 15% des logements équipés de chaudières qui ont vingt ans et plus, des doubles vitrages présents dans deux logements sur trois seulement, le potentiel d'économies d'énergie dans le secteur résidentiel belge est important : 32% pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, à 19% pour l'électricité.

D'une manière générale, les Belges sous-évaluent l'impact de leur consommation énergétique sur l'environnement et reportent volontiers la responsabilité en matière d'effet de serre sur d'autres secteurs ou acteurs. D'autre part, au sein d'un même ménage, les dynamiques de consommation varient selon qu'il s'agit de chauffage, d'eau chaude ou d'électricité.

Le changement climatique annoncé fait peser sur l'homme de nombreuses menaces, parmi lesquelles : **IMAGE RISQUES GRANDS**

- déplacement massif de populations dû à l'augmentation de 9 à 88 cm du niveau des mers avec risque d'inondations, voire de submersion, pour le Bangladesh, les atolls du Pacifique ou la Camargue
- risque sanitaire, avec le développement des maladies transmissibles par les moustiques et parasites (paludisme, fièvre jaune, etc.), du fait d'une modification de leurs aires de reproduction
- réduction de la sécurité d'approvisionnement en eau avec l'augmentation des sécheresses et l'évolution du cycle de l'eau
- accentuation de l'effet de serre avec la fonte du sol gelé en permanence dans les régions froides ce qui engendre l'émission de méthane
- réduction de la couverture neigeuse des stations de moyenne montagne et nécessité de mutation économique

Que pouvons-nous faire ?

Changez d'ampoules.

Remplacer une ampoule ordinaire par un modèle fluorescent à basse consommation.

Laissez votre voiture au garage

Marchez, roulez à vélo, empruntez plus souvent les transports en commun.

Recyclez davantage et achetez mieux

En recyclant la moitié de vos déchets ménagers, vous réduirez chaque année vos émissions de CO₂.

Vérifiez vos pneus.

Des pneus correctement gonflés améliorent de plus de 3% le rendement de votre carburant.

Limitez votre consommation d'eau chaude.

Utilisez par exemple une douchette à petit débit. Lavez vos vêtements à l'eau froide ou tiède.

Refusez les emballages surabondants:

10 % d'ordures en moins dans votre boîte.

Réglez vos thermostats.

Une température adaptée vous permettra de réduire votre émission annuelle de CO₂.

Plantez un arbre.

Au cours de sa vie, un arbre absorbe à lui seul une tonne de dioxyde de carbone.

Éteignez vos appareils électriques.

Éteindre votre téléviseur, votre lecteur DVD, votre stéréo et votre ordinateur, quand vous ne vous en servez pas, fera baisser vos émissions annuelles de CO₂ de plusieurs tonnes.

En guise de conclusion, je dirai qu'il n'est pas trop tard, mais qu'il est temps. A nous, locataires du monde d'agir localement.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Selon une directive européenne de 2002, les Etats membres sont tenus d'imposer des conditions de performance énergétique au secteur du bâtiment, actuellement responsable de 28% de la consommation totale d'énergie en Europe. Je vous propose d'écouter les explications du professeur Jean-Marie HAUGULSTAIN, du Département ArGenCo (Architecture, Géologie, Environnement et Construction) de l'Université de Liège.

(Reportage 2).

M^{me} LA PRESIDENTE.- J'invite maintenant Monsieur Pierre BARTSCH, professeur à l'Université de Liège, à venir me rejoindre à la tribune pour nous parler « santé », sujet étroitement lié à l'énergie et au développement durable... En effet, isoler les bâtiments pour économiser l'énergie, c'est bien, mais encore faut-il le faire « intelligemment », sans que ces mesures ne portent atteinte à la santé de leurs habitants. Je vous cède la parole M. BARTSCH.

M. BARTSCH (à la tribune).- Merci M^{me} la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vais aller assez vite car le sujet est vaste.

Les polluants de l'air intérieur (indoor air).

Ils peuvent être naturels ou générés par l'activité humaine.

La frontière entre les deux n'est pas toujours absolue.

1) Les polluants naturels :

- Les allergènes (acariens, phanères animaux, urine rongeurs, pollens cafards...)
- Les micro-organismes (moisissures/mycotoxines, bactéries/légionella, mycobactéries).
- Les particules (PM 10, PM 2,5, ultrafines < 0,5 µm) provenant des feux ouverts p.ex. combustion bois/charbon.
- Le radon.
- Les COV*.

2) Les polluants liés à l'activité humaine :

- NO2
- CO/CO2
- Plomb des peintures
- Formaldéhyde
- Fumée de tabac
- Les particules
- L'amiante
- Les COV*

Les COV (Composés Organiques Volatils) = hydrocarbures dont l'hydrogène peut être partiellement ou totalement substitué par les halogènes, l'oxygène, le soufre, le phosphore ou l'azote, dont la pression de vapeur, à la température de 293,15° K est égale ou supérieure à 0,01 KPa. Ils sont donc totalement ou partiellement sous forme gazeuse dans l'atmosphère aux T° environnementales courantes. Certains sont d'origine naturelle.

La Commission Européenne a lancé le 9 Juin 2004 le « Environment and Health Action Plan » avec pour objectif de réduire les maladies causées par l'environnement. Parmi les 13 actions programmées, une concerne la qualité de l'air intérieur (IAQ : Indoor Air Quality).

Le cas particulier du « Sick Building Syndrome »

Le SBS est un ensemble de symptômes non spécifiques attribués à un « vice » du bâtiment dans lequel habituellement une personne travaille. Il s'agit souvent de bâtiments récents occupés par de nombreux bureaux. L'attention est en général attirée chez cette personne par d'autres plaintes similaires chez des collègues. Il existe un rapport de l'OMS (1984) à ce sujet. Les symptômes les plus courants (parmi > 50 décrits) sont : maux de tête, irritation de la gorge du nez ou des yeux, toux sèche, prurit cutané, nausées, vertiges, difficultés de concentration, fatigue, sensibilité aux odeurs etc...

Les causes possibles : pollution intérieure telle que décrite ci-dessus, défauts du conditionnement de l'air (sécheresse excessive, apport d'air frais insuffisant, chauffage déficient, contamination de l'air conditionné, éclairage/ ergonomie/ acoustique médiocres, etc ...).

Un signal d'alerte peut être perçu par le responsable du bâtiment sous la forme d'un absentéisme anormal, d'un grand nombre de congés de maladie, d'une productivité en baisse, d'un « turn over » important des employés ou d'un niveau bas de satisfaction au travail.

Epidémiologie des maladies attribuables à une IAQ insuffisante :

- entre 0-4 ans, 4-6% des décès par infections aiguës des voies respiratoires lui sont attribués.
- 4,4% des DALYs (Daily Adjusted Life Years) par effet du plomb sur les retard mentaux. (Institut Hygiène et Epidémiologie Univ. Udine – The Lancet 2004).

- augmentation des signes d'asthme après exposition aux COV et formaldéhyde, liée à des travaux de peinture récents dans un environnement domestique ou professionnel. (Wieslander G. Uppsala Univ. 1997)
- Le débat entre les causes naturelles et les causes chimiques d'IAQ insuffisante n'est pas tranché, notamment pour expliquer l'augmentation de prévalence de l'asthme, les facteurs naturels semblant plus importants pour Nielsen GD et al. Indoor Air 2007.

Position des associations de patients à propos de l'IAQ

L'EFA (European Federation of Allergy and airways diseases patients Associations) a publié récemment un document THADE (Towards Healthy Air in Dwellings in Europe) téléchargeable sur www.efanet.org/activities/documents/THADEREPORT.pdf.

En voici les conclusions :

1. Chacun a le droit de respirer un air intérieur sain.
2. La qualité de l'air intérieur(IAQ) n'est pas prise en considération par le public ou les décideurs politiques.
3. Le public n'est pas averti des effets négatifs d'un IAQ de mauvaise qualité. La qualité de l'air, surtout de l'air extérieur a suscité plus d'attention ces dernières décennies, tandis que l'IAQ a été largement ignoré.
4. Les substances importantes pour l'environnement ont été identifiées.*
5. La réduction de la pollution de l'air intérieur requiert la combinaison d'une politique de Santé Publique et de mesures de protection prises par les personnes.
6. La pollution intérieure peut causer ou aggraver des effets sur la santé, particulièrement chez les plus sensibles.
7. Les institutions nationales ou internationales, avec toutes les parties concernées devraient constituer des plans nationaux/internationaux pour améliorer l'IAQ, basés sur les avancées récentes dans le domaine et encourager l'industrie à fabriquer des produits pour le bâtiment émettant des niveaux bas de pollution.
8. Des Recommandations pour un environnement intérieur plus sain devraient être développées au niveau Européen et national avec l'aide des sociétés professionnelles.

Le rapport cite dans l'ordre : fumée de tabac, acariens de la poussière de maison, moisissures, pollens, dioxyde d'azote, formaldéhyde, COV, SPM (Suspended Particulate Matter), MMMF (Man Made Mineral Fibres), cafards, allergènes des animaux domestiques, CO et CO2.

En conclusion : la qualité de l'air intérieur dépend de l'information au public, des comportements individuels dans un domaine strictement privé, de la protection des logements contre l'humidité, de dispositifs de chauffage appropriés et de la qualité des produits utilisés dans la construction.

J'ai terminé, merci beaucoup de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Prévenir les problèmes de santé est aussi un des rôles du Centre Scientifique et Technique de la Construction, un institut de recherches qui informe et conseille plus de 70.000 entreprises de construction belges depuis plus de 40 ans. Ce Centre est également actif en matière d'innovation et de développement des nouvelles technologies du secteur comme, par exemple, le système de ventilation mécanique que vous allez découvrir dans ce reportage.

(Reportage 3).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous restons toujours dans le domaine de la santé publique avec M^{me} Corinne CHARLIER, professeur à l'Université de Liège, à qui je demande de rejoindre la tribune pour nous parler des micro-polluants que l'on trouve dans les habitations et de leur influence sur notre santé.

M^{me} CHARLIER (à la tribune).- M^{me} la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas raison que l'on sait que l'activité humaine, surtout industrielle ou agricole, s'accompagne de la dispersion atmosphérique volontaire ou involontaire, de substances plus ou moins toxiques pour l'homme. Le problème est particulièrement crucial pour ces polluants que l'on appelle des POPs (Polluants Organiques Persistants).

Ainsi qualifié parce qu'ils présentent la particularité de s'accumuler dans les différents compartiments de notre environnement.

Parmi ces polluants, certains sont capables d'interférer avec le fonctionnement du système endocrinien c'est-à-dire d'agir comme perturbateur endocrinien.

Notre système endocrinien, système hormonal, est un système très complexe qui applique de nombreux organes producteurs d'hormones.

Pour faire simple, une fois les hormones libérés dans le sang, elle transporte des informations depuis la glande productrice vers l'organe récepteur. Les perturbateurs endocriniens agissent en stimulant ou en bloquant l'action de ces hormones.

Comment des produits chimiques peuvent-ils agir de la sorte ?

Pour certains polluants, il s'agira d'une ressemblance dans la configuration spatiale, entre le polluant et l'hormone.

Cette ressemblance est parfois suffisante pour que le polluant prenne la place de l'hormone et se fixe à sa place sur le récepteur. D'autres polluants seront capables de modifier, orienter la métabolisation, c'est-à-dire la biotransformation dans notre organisme de l'hormone. Et cet hormone ainsi modifié va acquérir des caractéristiques différentes. Elle va se lier pendant plus longtemps au récepteur ou elle ne sera plus capable de s'y fixer. Enfin, les polluants peuvent aussi agir au niveau de nos gènes et à ce moment ils vont modifier de manière qualitative ou quantitative notre production hormonale.

Ce qui intéresse tout le monde est de savoir quels sont les produits qui sont susceptibles d'agir comme perturbateur endocrinien. Le problème est que la liste est très vaste. La Commission européenne en 2004 a publié une liste de 100 substances pour lesquelles on dispose d'évidence scientifique suffisante.

Et une autre de 47 produits pour lesquels de sérieux doute existe. Parmi la première liste d'une centaine de produits, on retrouve notamment les insecticides organochlorés, comme le DDT, le DDE et leur congénère qui sont massivement utilisés pour lutter contre le moustique qui propage la malaria. On retrouve également des retardateurs de flamme chloré, les PCBs. Des herbicides. Des détergents parmi lesquels alipifénols.

Parmi l'autre liste de 47 produits, susceptibles d'agir comme perturbateur endocrinien, on retrouve d'autres pesticides comme les carbamates. On retrouve les célèbres dioxines mais également des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont le plus connu est le basoa... Il s'agit d'une part, soit de polluants qui ont fait l'objet d'un usage massif et qui même, si cet usage, a été interdit ou restreint

aujourd'hui, ce sont, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, accumulé dans l'eau ou dans le sol. Pour les autres polluants comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, la production actuelle demeure abondante.

Comment l'homme va-t-il se contaminer par ces différents polluants ?

En fait, l'homme se situe au sommet de la pyramide trophique, de la chaîne alimentaire. Nous pouvons donc nous contaminer en ingérant de l'eau ou des aliments dans lesquels il y a des résidus de ces polluants organiques persistants. N'oublions pas que nous buvons à peu près par an entre 700 et 800 litres d'eau et de liquide divers. Que nous ingérons à peu près 600 à 800 kilos d'aliments. Cela signifie que même si il y a concentration du polluant est très faible dans l'eau ou dans les aliments que nous ingérons, l'accumulation, la répétition de boire ou de manger vont avoir pour conséquence que la concentration finalement résorbée va devenir importante.

Nous pouvons également nous contaminer par l'air que nous respirons. Par contact cutané, je pense à un détergent lors d'un bain ou d'une douche. Enfin, une voie de contamination importante est le transfert de la mère à l'enfant lors de la grossesse ou de l'allaitement.

Quels sont les effets potentiels de l'exposition de l'homme aux perturbateurs endocriniens ?

Depuis longtemps, la littérature scientifique regorge d'exemples en matière de perturbation endocrinienne et de faune sauvage. On a montré la féminisation des alligators dans des lacs de Floride. On a montré la fragilisation des coquilles des œufs des oiseaux de proie avec un déclin de la population. On a démontré également les différentes altérations du comportement sexuel. Mais depuis un peu plus d'une dizaine d'années, les publications scientifiques se font également l'écho des faits, de perturbateurs endocriniens chez l'homme. C'est ainsi que dans les services de toxicologie de l'université de Liège, nous avons orienté nos travaux dans trois directions :

- le cancer du sein chez la femme ;
- la puberté précoce chez la fillette ;
- l'hypofertilité chez l'homme.

De nombreuses publications font en effet état d'une augmentation de la fréquence du cancer du sein chez la femme en relation avec son sang de résidus de ces polluants organiques persistants à effet perturbateur endocrinien.

La puberté précoce chez la fillette peut également être mise en relation avec l'exposition à ces produits. Ces données ont été essentiellement récoltées dans des pollutions de fillettes adoptées en provenance de pays en voie de développement là où les différents pesticides continuent à être utilisés.

Enfin, l'hypofertilité masculine pourrait s'expliquer par l'interférence de ces perturbateurs endocriniens et le métabolisme de la testostérone, l'hormone mâle de référence. Vraisemblablement, alors que le fœtus mâle est encore dans le ventre maternel.

En conclusion, débattre sur le problème de l'exposition perturbateur endocrinien n'est qu'un sujet tout à fait d'actualité. Entre le désastre sanitaire annoncé par certains et l'attitude d'autres qui pour des raisons souvent économiques refuse d'accepter l'existence d'un problème. Il faut adopter une attitude scientifique réaliste basée sur une amélioration de nos connaissances en matière de mode d'actions de ces polluants et sur la réalisation de vastes enquêtes épidémiologiques.

Quoiqu'il en soit, nous vivons dans un environnement chimique très vaste et nous ne pourrions pas éviter toutes formes de contamination. Il faut savoir que par notre comportement individuel, tabagisme, consommation de certaines variétés d'aliments très contaminés comme certains poissons et crustacés, nous renforçons encore notre risque de contamination. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. La Province de Liège a une réponse concrète à apporter à la problématique des micro-polluants soulevée à l'instant par M^{me} CHARLIER. En effet, en 1999, la Province s'est dotée d'un service de détection des pollutions intérieures, le SAMI, qui se rend à la demande des médecins au domicile des patients présentant un problème de santé lié à l'habitat. C'est ce que nous allons découvrir dans ce dernier reportage.

(Reportage 4).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant aux interventions des Groupes politiques de notre Assemblée. Pour l'intervention du groupe PS, j'invite M. Vincent MIGNOLET à rejoindre la tribune.

M. MIGNOLET (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, pas un seul jour ne passe sans que les médias n'évoquent des questions telles que les conséquences du réchauffement climatique, la disparition progressive de certaines espèces animales et végétales, la recherche d'un meilleur équilibre entre l'homme et son milieu de vie, la valorisation des énergies renouvelables...

Nul ne peut ignorer ou contester que l'intervention humaine soit à l'origine des pressions sur la planète qui menace son avenir.

Ces questions sont présentes dans toutes les conversations, dans tous les débats, il s'est d'ailleurs invité, il y a quelques jours, à la table des Nations Unies...

Loin de se conformer au climat concurrentiel et individualiste qui régit nos sociétés, le concept de développement durable, introduit une dimension altruiste et humaniste, la citation d'Antoine de Saint Exupéry l'illustre parfaitement : « on n'hérite pas de la Terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants ».

Le développement durable ne se suffit donc pas à lui-même, son but est d'assurer aux générations futures un environnement viable !

Pourtant, bien que nous soyons interpellés quotidiennement par les scientifiques et les ONG et même si nous ressentons un certain sentiment d'inquiétude par rapport à l'évolution de notre cadre de vie, nous sommes encore très nombreux à nous interroger sur l'attitude adéquate à adopter pour contribuer à cet objectif !

C'est précisément à ce stade que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer.

Ainsi, si l'Etat fédéral a déjà initié deux plans fédéraux pour le Développement durable et si la Région wallonne propose aux citoyens une série d'incitants financiers, la Province de Liège a, depuis longtemps, adopté une démarche proactive dans les nombreux secteurs qui relèvent de ses compétences :

- dans l'agriculture : un réel soutien est apporté aux exploitants qui pratiquent une culture intégrée, nos services réalisent également un accompagnement via des analyses de sols et assurent la promotion des produits du terroir qui se distinguent par l'authenticité de production,
- dans l'enseignement : dans les options agronomiques et environnementales, une attention particulière est accordée à la formation de techniciens qui mettront leur savoir-faire à l'accomplissement de projets innovants, il ne faut pas oublier la certification ISO14001 octroyée à l'établissement de LA REID,
- dans le domaine de la gestion des déchets : notre province investit via l'intercommunale INTRADEL, dans la construction d'un nouveau centre de valorisation,

- au niveau économique : la politique de la SPI+ témoigne la volonté provinciale de réussir le pari d'un développement économique plus harmonieux, de veiller à une utilisation plus raisonnable de l'espace, d'intensifier la requalification de sites en friches comme ce sera le cas dans le quartier du Val Benoît où un projet pilote de développement durable en milieu urbain sera bientôt envisagé ou encore en terme de mobilité, on peut mettre en évidence, les investissements financiers dans la concrétisation d'une plateforme multimodale et du Trilogiport,
- enfin, en matière d'énergie, la Province souscrit déjà, pour ses installations, à une démarche d'utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques et récemment, elle a marqué son soutien au projet « 31 communes sous le soleil » qui regroupe les municipalités de l'arrondissement de Huy-Waremme et qui contribuera, via un financement européen, de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics.

Comme vous le constatez, notre institution déborde d'initiatives en matière de développement durable, elles témoignent donc de sa volonté d'être un véritable ACTEUR du changement.

Cette stratégie peut être amplifiée notamment en renforçant l'éducation à l'environnement des étudiants fréquentant nos établissements scolaires (via des semaines d'actions, des collaborations avec les parcs naturels), en menant des campagnes de sensibilisation auprès de nos fonctionnaires (pour les économies d'énergie, les achats durables) mais aussi auprès de nos concitoyens. A cette fin, notre institution peut s'appuyer sur un service public dont le maillage lui assure une présence sur tout le territoire, sans oublier d'y associer toutes les communes.

Néanmoins, si toutes les bonnes initiatives sont les bienvenues, leur éparpillement ne facilitera pas une action efficace...au préalable, un cheminement qui mêlera la réflexion et la concertation se justifie pour aboutir à un véritable plan structuré.

Aussi, pourquoi ne pas profiter de la rédaction du Contrat d'avenir provincial pour y intégrer un chapitre consacré au développement durable, qui déclinerait des engagements clairs et réalistes !

Enfin, donnons l'exemple aux citoyens qui nous regardent en lançant une première opération de sensibilisation qui serait labellisée sous le nom d'« ECOGESTE » consistant à expliquer les gestes à pratiquer pour préserver notre environnement via les médias écrits et audiovisuels !

« Redéploiement – Solidarité et Proximité » (titre donné à la déclaration de politique générale approuvée l'an dernier par notre Conseil), seront également les maîtres mots qui guideront la démarche de la province pour affirmer sa prétention dans le développement durable: une politique volontariste, responsable et innovatrice, soucieuse de l'équilibre social.

Chers Collègues, c'est effectivement le moment de passer à l'action et de joindre nos actes à nos discours... ! Si vous le permettez, n'y trouvez pas malice je remettrai cette pomme qui est un fruit qui provient d'une culture bio à notre Présidente comme premier signe d'Ecogeste.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Le groupe CDH sera représenté à la tribune par M^{me} Valérie BURLET.

M^{me} BURLET (à la tribune).- Le développement durable, c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les générations futures, justement. Ce sont sur elles que le groupe cdH-CSP souhaite mettre l'accent dans son intervention de ce jour.

Pour transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants, présents et à venir, une planète en meilleure santé, nous nous accordons tous pour dire qu'il est urgent d'adapter notre mode de vie et nos pratiques.

Puisqu'il nous appartient de changer nos comportements, il nous appartient aussi à nous, mandataires, de mettre en place des stratégies pour inciter chaque habitant de notre Province à s'impliquer et pour lui donner des moyens de participer activement à la protection de son milieu de vie.

Pour parvenir à intensifier l'action de la Province sur le thème qui nous occupe aujourd'hui, le groupe cdH-CSP souhaite partager avec vous quelques propositions d'actions ciblées sur les enfants et les jeunes. A mener pour eux et surtout avec eux et initier ainsi une réelle politique éducative au développement durable.

La Province de Liège dispose d'institutions para-provinciales intéressantes, dont les actions en matière d'éducation à l'environnement pourraient être renforcées.

Nous pensons particulièrement :

- au Domaine de Wégimont
- au Domaine de Palogne
- au Centre Nature de Botrange

Les Domaines de Wégimont et de Palogne proposent notamment l'organisation de classes vertes. La Province, via son service de la jeunesse, pourrait décider d'intensifier, de spécialiser ou d'élargir l'offre proposée. Au-delà des animations dits « classiques » de sensibilisation et de découverte de la nature et de l'environnement, toute une série d'activités destinées à développer l'esprit critique des enfants et des jeunes pourraient être mises sur pied pour les amener à réfléchir à leurs habitudes de consommation sous un angle environnemental, social et économique.

Pour y arriver, elle pourrait s'appuyer sur des partenariats avec des associations et des fondations comme la Fondation Nicolas Hulot ou la Fondation Polaire internationale d'Alain Hubert qui pourraient apporter toute leur expérience et leurs compétences.

La Province se voulant partenaires des autres niveaux de pouvoir, pourrait aussi travailler en complémentarité des activités des quatre Centres Régionaux d'initiation à l'Environnement situés en Province de Liège, les CRIE. Ils développent chacun une série d'activités spécifiques et des collaborations seraient intéressantes pour enrichir le contenu des modules des classes vertes ou des formations continuées des enseignants des écoles provinciales.

La Province pourrait également rendre ces classes vertes plus accessibles en prenant en charge une partie de l'intervention financière demandée aux parents. Il faut savoir qu'une semaine de classes vertes en pension complète coûte de 120 à 140 € par enfant.

Quant au Centre Nature de Botrange, la mission touristique qui lui est dévolue pourrait se spécialiser, en incluant de manière plus soutenue qu'actuellement tout un volet d'éducation à l'environnement et au développement durable et en élargissant l'offre d'animations et de séjours proposée. Cela déboucherait sur la définition d'une identité forte et tout à fait professionnalisée.

D'autres démarches pourraient aussi être imaginées.

Pour concrétiser sa volonté de partenariat avec les acteurs locaux (par exemple les centres et mouvements de jeunes), la Province pourrait s'inspirer des « labellisations » d'associations œuvrant dans le développement durable proposées par le Ministre LUTGEN.

Nous suggérons aussi que le Service Provincial d'Information sur l'Environnement (SPIE) intensifie ses missions de diffusion de l'information et de coordination des initiatives des acteurs de terrain, en optimisant et en dynamisant par exemple l'utilisation du site internet de la Province.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers Collègues quelques-unes de nos propositions. Nous pourrions les approfondir lors de nos prochaines séances de travail, tout comme pourront être évaluées les actions actuelles menées dans l'enseignement provincial.

Le cdH-CSP se réjouit que le thème d'aujourd'hui devienne une priorité du Collège provincial et assure de sa participation aux décisions dans la mesure où elles mettront en œuvre une véritable politique transversale, qui ne sera pas un « one-shot » mais bien une politique permettant à l'ensemble des citoyens de s'impliquer dès le plus jeune âge dans le respect et la protection de leur cadre de vie.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. J'appelle à la tribune M. Roger SOBRY, porte parole du MR.

M. SOBRY (à la tribune).- Réchauffement climatique et développement durable, nous sommes tous engagés dans un processus à long terme qui, en matière énergétique, s'articule autour de deux axes :

- diminution de la quantité de CO₂ en consommant mieux et, surtout, en consommant moins.
- diminution des énergies fossiles qui sont loin d'être inépuisables et exploitation croissante des énergies renouvelables, par définition, inépuisables.

Tous engagés, cela signifie bien sûr, tous les pouvoirs politiques du pays, mais aussi tous les citoyens, auxquels nous devons, jour après jour, insuffler des comportements nouveaux, mieux adaptés, garants de l'amélioration de la qualité de vie pour le plus grand nombre tout en assurant la pérennité de cette qualité de vie pour les générations futures.

Chaque niveau de pouvoir a ses propres responsabilités et compétences.

En fusionnant les cellules « énergie » et « environnement » et en créant le SPIE2, la Province a marqué sa volonté de développer une structure forte et dynamique capable d'offrir ses compétences techniques à d'autres niveaux de pouvoir. Le marché conjoint pour l'achat de l'électricité et du gaz a permis de regrouper un grand nombre de communes et de CPAS dont la tâche a été fortement allégée, tout en obtenant des prix avantageux.

C'est dans cette voie que je voudrais, au nom du MR, intensifier l'action de notre Province.

Face à ces défis nouveaux, les communes sont pour la plupart désemparées. L'état des finances communales ne leur permet pas d'engager du personnel compétent pour élaborer un plan communal d'utilisation optimale de l'énergie fondé sur les audits énergétiques des bâtiments et sur les solutions techniques les plus adéquates. La Province peut apporter une aide régulière et permanente aux communes, un peu à la manière de ce qu'elle faisait en matière d'égouttage via le STP ou de ce qu'elle fait pour les amendes administratives. Les compétences d'agents provinciaux, spécialistes des diverses techniques énergétiques, seraient mises à disposition des communes, contre rétribution. C'est aussi la voie ouverte pour organiser des formations spécifiques à l'intention des agents communaux ainsi que des conférences ou des ateliers, à l'intention du grand public pour générer ces nouveaux comportements dont je parlais précédemment.

Mais la Province peut faire davantage. Les autoroutes ne sont plus éclairées, totalement en Flandre, partiellement en Wallonie. Et pour les autres voiries ? Les gestionnaires de réseau de distribution peuvent adapter l'éclairage public en fonction de nouveaux critères : modification des plages horaires d'éclairage, extinction de certains éclairages à partir d'une heure fixée, diminution du nombre de luminaires allumés, ...

Pour cela, il faut une décision politique. Celle-ci revient aux communes mais chaque commune du territoire du GRD devrait prendre la même décision. Qui mieux que la Province pourrait fédérer l'ensemble des pouvoirs locaux couverts par trois GRD ? : C'est la voie de la grande Communauté urbaine liégeoise dont le MR rappelle qu'elle sera le mieux garantie si elle s'identifie au territoire de la province, avec l'institution provinciale comme pilote.

L'énergie des petites chutes des cours d'eau de deuxième catégorie, dont l'entretien relève de la Province, peut produire de l'énergie électrique pour quelques centaines de ménages. En parcourant le réseau de nos cours d'eau, les potentialités sont énormes et intéressent un grand nombre de communes. Là aussi, un pouvoir politique fédérateur serait le bienvenu. La Province peut d'autant mieux l'assurer qu'elle pourra s'appuyer sur l'ALE, devenue TECTEO, où elle trouvera les compétences techniques nécessaires et même des possibilités de partenariat financier sans pour autant exclure d'autres partenaires potentiels venant du secteur privé. Merci pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Enfin, M^{me} Nicole DEFLANDRE qui va nous faire part de la réflexion du groupe Ecolo.

M^{me} DEFLANDRE (à la tribune).- Chers Collègues, parler du Développement Durable en quatre minutes, quel étrange paradoxe et quelle frustration pour nous écologistes, qui, depuis 25 ans, en faisons la base même de notre engagement.

Nous venons d'entendre des exposés très intéressants qui tirent la sonnette d'alarme. Et un constat s'impose, un changement radical de nos modes de vie est absolument nécessaire. Pour soigner les conséquences bien sûr mais aussi pour en éviter les causes : économiser les ressources naturelles de la planète afin de permettre simplement sa survie!

Face à ces changements de comportement, les enquêtes sociologiques nous apprennent qu'ici aussi les anciens clivages femmes/hommes s'invitent au débat. Les femmes, plus sensibles aux questions écologiques et plus vite prêtes à changer de comportement, sont cependant encore souvent cantonnées dans leur rôle classique : faire les courses au quotidien, consommer autrement, privilégier les produits locaux de saison et de qualité, opter pour des produits d'entretien alternatifs non nuisibles à la santé et à l'environnement. Par contre les ampoules économiques, déjà, ne sont plus de leur compétence, que dire alors des choix de matériaux de construction ou du fournisseur d'électricité.... Or, le développement durable ne peut se concevoir que dans un équilibre global de toutes les actions.

De même à l'échelle de la société, les femmes, privilégiant le travail en équipe et en réseau, le partenariat, font preuve d'une belle créativité. Je pense aux femmes africaines qui se sont mobilisées pour obtenir des microcrédits et porter des projets novateurs et durables. Chez nous aussi les femmes sont à la base d'initiatives comme des potagers collectifs, des services de proximité comme la livraison de langes en tissu à domicile, de trocs, recyclages et bricolages divers à partir de matériaux de seconde main. Mais elles sont malheureusement trop souvent cantonnées dans des structures de bénévoles, alors que de véritables filières économiquement rentables pourraient voir le jour. L'accès aux capitaux et aux structures d'aide leur est toujours beaucoup plus difficile qu'aux hommes. Le peu de présence féminine dans les organes de décision n'y est sans doute pas étranger. Trop souvent encore, les politiques régionales scindent le développement économique et les dimensions de bien-être de la population. C'est tout le contraire d'un projet de développement durable qui vise à réconcilier les dimensions économiques, sociales et

environnementales. C'est aussi ignorer les revendications féministes élaborées sur le constat selon lequel on ne bâtit pas un univers économique sans tenir compte des réalités sociales au quotidien. Aujourd'hui plus que jamais, les besoins sociaux au niveau de la qualité de vie, et notamment dans le domaine du soin aux personnes, sont biens réels et pourraient être créateurs d'emplois. Il faut anticiper et former les gens aux nouveaux métiers. Toute idée novatrice doit être prise en compte : l'imagination au pouvoir. Ces changements représentent bien plus une opportunité d'améliorer le bien-être qu'une contrainte au quotidien.

Dans le cadre du redéploiement économique, l'occasion est belle d'offrir aux citoyens -citoyennes la possibilité d'être eux-mêmes –elles-mêmes créateurs et acteurs de leurs projets de quartier, voire de région.

Toutes les grandes orientations politiques, depuis la formation dans les écoles, notamment provinciales, jusqu'à la création de nouvelles zones d'activités économiques, doivent impérativement tenir compte du DD, et plus particulièrement encore de sa déclinaison au féminin. Planter un zoning dans un endroit éloigné des autres fonctions sociales et des infrastructures publiques ne permet pas aux femmes de s'intégrer facilement sur le marché de l'emploi et ce choix multiplie les déplacements individuels. C'est tout le contraire d'un développement durable. Encourageons les initiatives de femmes dans le domaine économique en région liégeoise, en intégrant la prise de risque, pour oser le changement. Soulignons le rôle que peut jouer ici l'Agence pour le développement de la Province de Liège, la SPI+, dont quatre postes de directions sur sept sont portés par des femmes.

En plus de cette impulsion forte dans sa politique générale, la Province peut, elle doit, évidemment montrer l'exemple : cela va de la proposition dans les restaurants scolaires de produits locaux de qualité, à l'utilisation de matériaux non polluants en passant par un plan de mobilité du personnel. Cependant, une évaluation claire des mesures est ici absolument nécessaire. Pour cela, l'empreinte écologique se profile comme un outil précieux que la Province a à sa disposition, qu'elle l'utilise! Il faut un agenda global clair et chiffré, une vue cohérente et structurée et non des actions trop discrètes et dispersées.

Le Développement durable ne doit pas se laisser engluer par le marketing, devenir un argument de vente vidé de sa substance et mis à toutes les sauces. Qu'il retrouve son élan vital ; la femme y a toute sa place. Donnons-lui les moyens de s'investir plus encore, pour être un réel moteur du changement en profondeur de notre société. La femme est l'avenir de l'homme a dit Aragon, qu'elle soit aussi son présent pour qu'ensemble femmes et hommes nous puissions offrir à nos enfants un avenir plus juste et souriant. Merci de m'avoir écoutée.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. J'appelle à présent M. le Député Georges PIRE pour sa conclusion qui comprendra bien évidemment, une réaction aux interventions des quatre groupes politiques de notre Assemblée provinciale.

PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci M^{me} la Présidente. Et comme tout le monde peut le noter, notre Assemblée est dirigée par une femme. C'est toujours un exercice difficile de conclure après des exposés scientifiques et de très bonne qualité. De plus, le thème d'aujourd'hui, le Développement durable est très vaste.

Je commencerai tout d'abord par remercier Monsieur Nicolas HULOT de nous avoir permis d'entendre son délégué belge Monsieur Bernard CARTON.

Son intervention nous a rappelé l'importance du défi à relever pour la planète et la possibilité, par des gestes simples et des recommandations à pratiquer au quotidien, de contribuer, à apporter notre pierre à l'édifice.

C'est évidemment un des objectifs de la campagne que la Province de Liège lance aujourd'hui à l'adresse de ses agents pour ensuite les relayer vers les pouvoirs locaux et vers le grand public.

M. le Professeur Jean-Marie HAUGLUSTAINE nous a, quant à lui, expliqué que tous les bâtiments publics ou privés auront, à brève échéance, une étiquette, un label de qualité énergétique comme c'est déjà le cas pour nos électroménagers. Ça, c'est évidemment important.

La démarche entreprise par la Province de Liège et cela, depuis plusieurs années, sur son propre patrimoine vise, bien sûr, à atteindre un satisfecit honorable pour ses bâtiments.

L'arrivée du Label ne nous fait pas peur.

Mais réaliser des performances énergétiques n'est cependant pas suffisant dans un bâtiment.

Comme M. le Professeur Pierre BARTSCH nous l'a démontré : la qualité de l'air intérieur est essentielle pour la santé des occupants.

Il est donc nécessaire d'informer au mieux le public sur la notion de « maison saine » et de le former quant au comportement à adopter dans le domaine privé.

Essentiel également d'informer les acteurs de la construction sur la qualité des produits mis en œuvre.

C'est tout ça que doit accomplir le SPIE à travers la diffusion de fiches techniques à l'attention des auteurs de projet ou des candidats bâtisseurs.

Je remercie également Mme le Professeur Corinne CHARLIER pour son intervention qui attire notre attention sur l'emploi dangereux de certains produits chimiques.

En effet, des produits qui paraissent anodins peuvent être nocifs pour la santé ; il s'agit de produits utilisés soit, en grande quantité, au niveau de la production soit, en petite quantité, au niveau d'une utilisation domestique.

Si dans la première utilisation, les règles de sécurité et environnementales sont connues et mises en œuvre, il en va tout autrement de l'utilisation domestique.

Il est bien connu que les règles reprises sur les étiquettes de sécurité sont rarement lues et appliquées.

Dans ce domaine, la Province de Liège s'attachera à amplifier les campagnes de prévention lancées aux différents niveaux de pouvoirs.

Permettez moi de rappeler que cette démarche s'est déjà largement concrétisée par la création du Service provincial d'analyse des milieux intérieurs (le SAMI).

Celui-ci, comme vous l'avez constaté, intervient dans le cadre de la santé de la maison.

Il répond à une sollicitation d'un médecin, par exemple le médecin de famille, et préconise des solutions traitant le problème détecté.

Le contact direct avec les personnes concernées permet d'expliquer le pourquoi de la situation rencontrée et surtout, d'y apporter les remèdes.

J'en arrive maintenant aux interventions des groupes politiques de notre Conseil provincial.

Je pense que nous pouvons en retenir un souhait de valoriser et d'amplifier la diffusion de l'action provinciale en matière de développement durable, que ce soit au niveau de l'agriculture, de l'enseignement, dans le domaine de la gestion des déchets, au niveau du développement économique... et bien d'autres.

Par ailleurs, les actions du Plan Provincial de l'Energie rencontrent largement le souci émis par certains groupes politiques de sensibilisation et de formation aux gestes simples à pratiquer pour préserver notre environnement.

De plus, ce plan a pour but final de proposer l'aide provinciale aux Communes, mais aussi d'initier des formations à l'adresse des Pouvoirs locaux.

Plus que jamais, les Services provinciaux sont l' « ami des Communes ».

A cet égard, la proposition d'intervention de la Province de Liège pour coordonner les actions des Communes en matière d'éclairage des voiries est sympathique.

Entendons bien que la décision politique est communale et qu'une intervention de la Province ne peut se faire qu'à l'instar de ce que la Province a induit comme actions en matière de fourniture d'énergie.

Cette coordination ne pourrait être réalisée qu'en concertation avec les acteurs concernés, dont les Chefs de Zones de Police.

Outre les problèmes de sécurité qui pourraient en découler, essayons d'éviter un paysage des Communes qui fasse « Black and White ».

Une autre idée se dégage : c'est la volonté d'intensifier l'éducation des jeunes à l'environnement. Ça, c'est fondamental.

Grâce au SPIE, la Province de Liège continuera à développer une approche transversale avec ses secteurs jeunesse, tourisme et enseignement pour dynamiser plus encore une vulgarisation scientifique de toute cette problématique.

Quant aux énergies renouvelables, l'inventaire repris dans mon intervention ne prétend évidemment pas être exhaustif.

D'autres projets de faisabilité peuvent être étudiés par nos Services techniques et notamment des projets hydrauliques sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Par ailleurs, le Plan Provincial de l'Energie, la campagne de mobilisation des agents dans leur comportement, le livret pour les écogestes, un plan provincial de mobilité des agents, les actions entreprises à l'Administration Centrale Provinciale et à l'Institut de La Reid afin d'en faire les vitrines de nouvelles technologies se concrétiseront rapidement.

C'est pourquoi, l'action provinciale doit être une action intégrée avec celles des différents acteurs que ce soit le Fédéral, la Région wallonne ou les Communes.

La Province de Liège à travers ses relais d'information, ses antennes d'information, son nouveau SPIE sera donc à disposition des citoyens et des pouvoirs locaux pour leur faire connaître les outils mis à leur disposition pour tenter d'atteindre l'objectif qui nous mobilise tous, celui d'un équilibre environnemental.

Bref, la Province de Liège confirme qu'elle est l'amie des communes, proche de sa population et que, par sa gestion dynamique, elle s'adapte et met tout en œuvre pour répondre aux exigences d'aujourd'hui.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. C'est ici que se termine cette troisième séance thématique de notre Conseil provincial sur le thème « Développement durable – Energie et Santé ». Santé que je vais pouvoir entretenir en croquant cette magnifique pomme qui m'a été si gentiment offerte.

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion.

La séance publique est close.

- La séance publique est levée à 17 h 50.